



frais de construction d'un mur mitoyen

Par **bhoessler**, le **27/10/2008** à **11:31**

Nous habitons une villa ,une clôture:grillage + végétaux nous sépare de nos voisins. Les nouveaux propriétaires désirent monter un mur entre nos deux maisons; devons nous partager les frais?

Par **HUDEJU**, le **06/11/2008** à **02:34**

Bonsoir

Si vous n'habitez pas en ville , rien ne vous oblige à partager les frais de la construction d'un mur mitoyen . Il peut très bien construire son mur sur la limite des propriétés . le mur lui appartient en totalité

Cdlt